Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260303-N17CC030326-DE

Délibération du conseil communautaire
N°17-CC030326

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-Fiacre à Radenac, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS et Maryvonne LE FORESTIER de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER et Sylvie BASELLO de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Alexandra LE NY, Paul LE GUERNIC, François-Denis MOUHAOU, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Claudine RAULT, Maxime LE LU, Marie-Madeleine DORE-LUCAS et Christophe MARCHAND de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC et Sophie CAILLERE de Réguiny ; Victorien LEMAN de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Magalie GAUTIER et Valérie BERA de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Anne LE LU de Cléguérec à Maxime LE LU ; Véronique DELMOULY de Pontivy à Jean-Pierre LE CLAINCHE ; Gaëlle LE ROCH de Pontivy à Christophe MARCHAND ; Carolle LE FUR de Rohan à Victorien LEMAN.
Excusés : Claude-Albert LE BRIS de Saint-Gérand – Croixanvec.

Avis sur le projet de révision-extension des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI Blavet amont et Blavet aval) du bassin versant du Blavet

Vu le Code de l'environnement
Vu la demande d'avis du Préfet Morbihan sur le projet de révision-extension des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI - Blavet amont et Blavet aval) du bassin versant du Blavet en date du 05 janvier 2026 et réceptionnée le 20 janvier 2026
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire durable et mobilité du 10 février 2026
Vu l'avis favorable avec l'observation de la commission Eau potable, Assainissement et GEMAPI du 11 février 2026

La révision-extension des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) du bassin versant du Blavet, prescrite par arrêté préfectoral du 6 avril 2023 et prorogée par arrêté préfectoral du 6 novembre 2025, sera soumise à enquête publique conformément aux articles L. 123-1 et suivants du Code de l'environnement.
Conformément à l'article R. 562-7 du Code de l'environnement et préalablement à cette enquête publique, qui se déroulera au printemps 2026 pour une durée d'un mois, le dossier de PPRI est adressé à Pontivy Communauté pour avis dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente demande.
Le dossier complet comprend :

- la note de présentation ;
- le règlement ;
- les cartes de l'aléa de référence actuel et à échéance 100 ans ;
- les cartes des enjeux ;
- les cartes de zonage réglementaire.

La commission Eau potable, Assainissement et GEMAPI souhaite apporter l'observation suivante :
Dans le règlement, il convient de compléter la rédaction du paragraphe suivant par le texte en gras :
*« Travaux de modernisation ou d'amélioration du traitement des stations d'épuration **ou des usines de traitement d'eau potable** existantes à la date d'approbation du PPRI, sous réserve des conditions cumulatives suivantes : »*
dans les occurrences suivantes :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260303-N17CC030326-DE

- II.1.3.Autorisations sous conditions pour les biens et activités existants – Alinéa a) – p.19
- II.2.3.Autorisations sous conditions pour les biens et activités existants – Alinéa a) – p.27
- II.3.3.Autorisations sous conditions pour les biens et activités existants – Alinéa a) – p.37
- II.4.3.Autorisations sous conditions pour les biens et activités existants – Alinéa a) – p.49
- III.1.3.Autorisation sous condition pour les biens et activités existants – Alinéa a) – p.57
- III.2.3.Autorisation sous condition pour les biens et activités existants – Alinéa a) – p.67
- III.3.3.Autorisations sous conditions pour les biens et activités existants – Alinéa a) – p.77
- III.4.3.Autorisations sous condition pour les biens et activités existants - – Alinéa a) – p.89

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'émettre un avis favorable sur le projet de révision-extension des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI - Blavet amont et Blavet aval) du bassin versant du Blavet avec l'observation de la commission Eau potable, Assainissement et GEMAPI sur le projet de révision-extension des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) du bassin versant du Blavet telle que détaillée ci-dessus ;**

- **d'autoriser le Président à transmettre le présent avis à la Préfecture u Morbihan dans les délais impartis.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Le Secrétaire de séance,
Maxime LE LU

Pontivy Communauté